

AFFAIRE N°26/1 - Curage de la Ravine des Patates à Durand - APPROBATION
DU PROJET - Autorisation d'effectuer les travaux en régie.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La période de fortes pluies approchant des mesures de protection du Lotissement des Deux Canons s'avèrent nécessaires en certains endroits.

Il a été demandé à la Direction Départementale de l'Equipement d'établir un projet.

Ce projet a été fourni et les travaux qui se chiffrent à QUATRE MILLIONS (4 000 000) de francs CFA (y compris honoraires et imprévus) consistent à rectifier le lit par curage avec mise en cordon en rive droite des gros éléments en protection le long de la digue affouillée par les crues.

Les travaux seront financés pour 40% soit 1 600 000 FRS CFA par une subvention du FIDOM et le reste sur les fonds propres communaux.

Je vous demande donc Mesdames et Messieurs :

- d'approuver le projet présenté ;

de m'autoriser à faire exécuter les dits travaux en régie.

Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

du
Saint-Louis, le 15 Février 1971
Bon à l'effet
Le Secrétaire Général
Signé : S. Basse
Bon copie certifiée conforme
Le Directeur des Affaires Financières
R. Luyfer